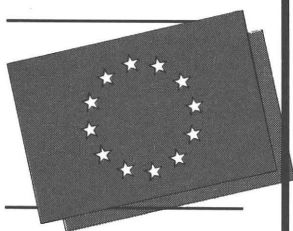


Bulletin mensuel  
du Bureau de Presse  
et d'Information  
pour la Belgique

Commission des  
Communautés  
européennes



## Sommaire

- 3 L'écu
- 4 Fiscalité de l'épargne
- 5 Espace social
- 10 Brain
- 11 Le SME

## EN MARCHÉ VERS L'UNION MONÉTAIRE

L'harmonisation des politiques économique et monétaire des Douze est de nouveau à l'ordre du jour. Ce n'est pas la première fois en effet que l'on évoque la création d'une banque centrale européenne : déjà en 1970, le plan Werner avait fixé, comme objectif, d'atteindre l'Union monétaire dans un délai de 10 ans... En juin dernier à Hanovre, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ont décidé de lui donner une nouvelle chance. Un Comité a été chargé de leur proposer, en juin 1989 à Madrid, un plan pour réaliser progressivement cette Union. Outre Jacques Delors qui en assure la présidence, ce Comité inclut les gouverneurs des banques centrales de la CE et trois experts indépendants, dont Alexandre Lamfalussy, directeur général de la Banque des règlements internationaux et professeur d'économie à Louvain-la-Neuve. Le Comité devrait remettre début mai ses conclusions qui seront d'abord examinées par les ministres de l'Economie et des Finances.

### Un saut de géant

Comme l'a fait remarquer Jacques Delors lors d'un colloque sur l'Union monétaire, le 18 janvier 1989 à Strasbourg, „l'Union économique et monétaire n'est pas nécessaire à la réalisation du Grand marché”. Mais „elle repré-

sente une étape supplémentaire” qui engendrera „des possibilités encore plus grandes en matière de compétitivité, de croissance et de création d'emplois en Europe. (...) Il s'agira sur le plan institutionnel, politique et technique d'un saut qualitatif comparable à celui qu'a représenté l'Acte unique par rapport au Traité de Rome”. Une révision de ce dernier sera d'ailleurs nécessaire et donc l'approbation des douze parlements nationaux.

### Deux piliers

Mais que faut-il entendre par Union monétaire ? Elle implique, a expliqué le président de la Commission, „la libre circulation des capitaux, la fixité des parités monétaires et partant une coopération entre les politiques monétaires des pays nationaux, voire une politique monétaire européenne”. Quant à l'Union économique, elle recouvre „le Marché

intérieur, des politiques économiques assez substantielles au niveau européen et une coordination accrue des politiques économiques nationales”. En fait, les deux „piliers” de l'Union ne peuvent être dissociés : l'expérience montre d'ailleurs que „c'est le système monétaire européen qui a provoqué la convergence des politiques économiques” et non l'inverse. Il est donc illusoire, comme l'aurait souhaité un pays tel que l'Allemagne, d'attendre une convergence totale des politiques économiques avant de progresser vers l'union monétaire.

### Un premier pas dès 1990 ?

Concrètement, le comité envisagerait une formule de banque centrale européenne, chapeautant les banques centrales nationales, et un organisme de coopération économique. Les progrès concernant les deux „piliers” de l'Union

•••



BELGIQUE

**Fonds de rénovation industrielle (FRI)** – La Commission a donné, le 22 février, son aval à la mise en œuvre du quatrième FRI, doté de 600 millions de FB en 1989 par le gouvernement belge pour participer à la reconversion industrielle des Régions.

**Construction navale** – La Commission a décidé de clore la procédure en infraction qu'elle avait ouverte en mai 88 contre des aides belges dans ce secteur.

**Prêts CECA** – Un prêt global de 1,5 milliard de FB a été alloué au Crédit communal et un autre de 450 millions à la CGER pour le financement d'investissements dans les zones frappées par la fermeture des mines au Limbourg et d'entreprises sidérurgiques en Wallonie. Ces prêts devraient permettre la création d'environ 3.321 emplois.

**BEI : un demi-milliard** – La Banque européenne d'investissement (BEI) a prêté un montant record en 1988 dans la CE : quelque 445 milliards de FB, soit 30 % de plus que l'année précédente. La Belgique a bénéficié de 525 millions de FB pour le financement de PME, en coopération avec les institutions bancaires du pays. Ainsi, 205 millions ont été déboursés en prêts à 11 PME.

**Publicité trompeuse** – La Commission a décidé de porter plainte devant la Cour de Luxembourg contre la Belgique pour non-application de la directive du 10 septembre 1984 en matière de publicité trompeuse.

**Premier emprunt en écus** – Pour faire face à sa dette, l'Etat belge a, pour la première fois, lancé sur le marché en février un emprunt en monnaie européenne.

**Etudiants européens** – Le ministre de l'Education de la Communauté française Yvan Ylief a annoncé, début février, qu'il faudrait, d'ici la rentrée prochaine, harmoniser la réglementation belge sur le minerval au regard du droit européen et les mesures prises par les universités francophones. Il a chiffré à 200 millions de FB par an le coût supporté par les universités belges qui accueillent un millier d'étudiants de la CE „non subsidiés”.

seraient donc parallèles. L'Union monétaire impliquerait l'adhésion de tous les pays au Système monétaire européen de 1978 (la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Espagne et le Portugal n'en font pas partie) ainsi que l'élimination de la marge de fluctuation plus grande réservée à la lire italienne (6 % au lieu de 2,25 % par rapport au taux pivot). Le Comité devrait également suggérer des mesures pour une plus grande utilisation de l'écu.

Quant à l'Union économique, elle serait réalisée par une coordination accrue des politiques nationales (notamment les objectifs budgétaires) et un soutien financier plus intensif de la CE aux régions en difficulté face à l'échéance de 1992.

Il semble que le comité ne proposera pas un calendrier précis. Mais un premier pas pourrait être franchi le premier juillet 1990, date de la libéralisation totale des mouvements de capitaux entre 8 pays de la CE. C'est du moins ce que souhaitent les partisans de cette Union. Selon Mariano Rubio, gouverneur de la

Banque d'Espagne, s'il y a peu de chances que les Douze s'entendent sur la création d'une banque centrale européenne d'ici cinq ans, ils devront toutefois accepter un cadre formel pour la coordination des politiques monétaires et des taux d'intérêts.

**Une perte de souveraineté**

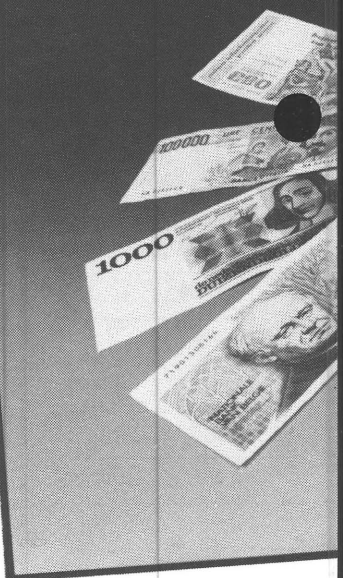
Le plus grand obstacle vient de Londres où Margaret Thatcher a clairement exprimé son opposition à toute perte de souveraineté dans le domaine monétaire. En réalité, le libéralisme de la Dame de fer s'oppose à l'idée même d'une Union monétaire, avec des taux de change et d'intérêt fixes. Malgré la pression de Paris et Bonn, elle continue d'ailleurs à refuser l'entrée de la livre sterling dans le SME.

De son côté, l'Allemagne – c'est-à-dire la très puissante Bundesbank – adopte une attitude mitigée. Elle ne semble prête à accepter une Union qu'à trois conditions : la prédominance doit être donnée au mark; la priorité

La Banque nationale de Belgique

d'une politique économique européenne doit être la lutte contre l'inflation; la Banque centrale européenne devra être totalement indépendante des préoccupations politiques nationales. Sur ce dernier point, le président de la Commission apparaît sur la même longueur d'onde : une „indépendance totale” devra être garantie-t-il expliqué à Strasbourg.

Enfin, des pays comme la France et l'Italie attendent de l'Union qu'elle conduise à un rééquilibrage du SME, dominé de fait par le mark. Ainsi, ces pays sont actuellement obligés de s'aligner sur la politique anti-inflationniste menée par l'Allemagne qui, selon eux, a des effets déflationnistes sur leur économie, en empêchant notamment une diminution des taux d'intérêt. Que l'on se souvienne à ce propos des vives polémiques entre la France et l'Allemagne sur l'attitude à adopter suite à la baisse du dollar. La marche vers l'Union devra nécessairement passer par une définition des objectifs communs de politique économique que les Douze – par delà leurs divergences idéologiques – sont prêts à se donner. Après tout, c'est une nécessité à l'heure où la souveraineté nationale a, dans ce domaine comme dans bien d'autres, moins en moins de signification.





Les monnaies européennes qui forment l'écu

## UN NOUVEAU DEPART POUR L'ECU

„On a mis l'écu dans un coffre, on l'a fermé à clé et on a jeté la clé” disait un sous-gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

L'Union monétaire va-t-elle enfin faire de l'écu une véritable monnaie commune ? Une récente enquête (voir encadré) montre que, de tous les thèmes d'intérêt liés au grand marché de 1992, c'est le rôle de l'écu qui vient en tête pour les dirigeants belges d'entreprises (59 %), loin devant les nouvelles normes (35 %) et l'évolution de la fiscalité (34 %) : l'objectif 1992 appelle dès maintenant un renforcement du rôle de l'écu dans le cadre des échanges entre entreprises.

### Un marché à court terme

Il est vrai que le développement du marché de la devise européenne, son quadruplement depuis 1984, tient presque uniquement à son usage commercial. Les gouvernements ont certes fait des

émissions. A ce titre, c'est de Grande-Bretagne qu'est venue la surprise en 1988 : non seulement ce pays a créé des titres à court terme en écus mais la Banque d'Angleterre s'est engagée à surveiller le marché. „C'est un fait très important car il y a désormais un marché à court terme de l'écu, alors que jusqu'à présent, lorsque qu'une banque reçoit des écus, elle les transforme aussitôt en monnaie nationale” a souligné Jacques Delors, au cours de son discours du 18 janvier à Strasbourg.

### Des restrictions honteuses

Cela dit, le président de la Commission regrette que les Douze „ne soient pas capables de donner à l'écu un rôle extérieur”

face au dollar, „avant de renforcer son rôle intérieur”. Sur ce plan, il y a encore beaucoup à faire... „Il y a des restrictions honteuses, par exemple dans des pays réputés libéraux, il faut encore obtenir une autorisation administrative pour pouvoir utiliser l'écu quand on a une entreprise”.

Le prochain rendez-vous, c'est le changement de la composition du panier de l'écu, avec l'entrée de la peseta espagnole et, ce qui est moins sûr, de l'escudo portugais. „Entre les différents choix qui s'opposent, il faut un écu fort. C'est-à-dire un écu dont la stabilité, compte tenu de sa composition, est garantie”. Mais le vrai rendez-vous politique, Jacques Delors voudrait le fixer pour les rencontres au Sommet de Madrid ou de Paris : „Si le Conseil européen affirmait que pour le futur, l'écu a vocation à devenir la monnaie commune de l'Europe, alors l'effet psychologique sur les marchés serait considérable”. Ensuite, il faudra adopter un calendrier de mesures concrètes dans le cadre de l'Union économique et monétaire : „J'ai toujours pensé que l'écu n'était après tout que l'enfant naturel du système monétaire européen. Il a besoin d'être adopté, il a besoin de tuteurs. J'espère que le Conseil européen m'entendra”.

•••

**Un échevin „1992”** – La ville limbourgeoise de Genk s'est dotée du premier échevin à l'Europe de 1992, Thieu Bollen, chargé également des travaux publics et du tourisme.

**Salon de l'étudiant** – „L'espace européen” était deux fois plus important (1200 m<sup>2</sup>) par rapport à l'année passée, au second Salon de l'Etudiant qui s'est déroulé du 13 au 18 février à Bruxelles. Outre la Commission et le Parlement européen, cet espace a présenté une trentaine d'écoles et d'universités des Douze ainsi que des associations européennes de jeunes et le Secrétariat à l'Europe de 1992. La „journée européenne”, le 15 février, a vu le lancement de la première rencontre entre associations étudiantes à l'échelle de la CE, organisée par le Forum Jeunesse.

**Europartenariat** – Les entreprises intéressées à conclure des accords de coopération commerciale, industrielle ou technique avec des partenaires en Andalousie sont invitées à consulter le catalogue de 200 projets proposés dans le cadre de l'opération „Europartenariat '89” de la Commission européenne. En Belgique, les consultants en charge de l'opération sont :

– SOCRAN, P. Dessargues, Parc industriel de Recherche du Sart-Tilman, Avenue Pré-Ally, 4900 Angleur.  
Tél. (041) 67 83 11.

## VIVE L'ECU

90 % des chefs d'entreprise en Belgique sont favorables à ce que l'écu devienne une véritable monnaie européenne. Cette approbation quasi-unanime est révélée par une enquête conduite par Faits et Opinions, auprès de 1036 dirigeants d'entreprises (ayant un flux d'import/export d'au moins 300.000 écus) dans sept pays de la CE, à l'initiative de l'Association pour l'Union Monétaire de l'Europe. 82 personnes ont été interrogées en Belgique.

### Monnaie stable

L'enquête montre que 86 % des „patrons” européens sont favorables à une monnaie européenne. Principal avantage de l'écu : sa stabilité. Ainsi, une monnaie commune permettrait de diminuer les commissions de change et les frais d'administration des risques de change. Mais 37 % des personnes interrogées attachent aussi de l'importance à l'écu en tant que „véhicule de la construction européenne”.

Concrètement, la majorité (72 %) estime que l'unité de compte doit représenter la moyenne des monnaies européennes : cette proportion monte à 81 % en Belgique mais descend à 52 % en Allemagne où les chefs d'entreprise préfèrent l'option d'un écu fort.

### Manque d'informations

Si tous déclarent l'aimer, très peu le connaissent ! Ainsi, seulement 5 % des dirigeants néerlandais et allemands ont déjà utilisé l'écu, contre 47 % des italiens ! En Belgique, 56 % avouent mal connaître l'unité européenne.

Quant aux inconvénients attachés à l'écu, les patrons citent outre le manque d'informations (40 %), le manque d'habitude, le fait qu'il est difficilement accepté (35 %), que le cours des matières premières n'est pas coté en écu (24 %) et l'absence d'une banque centrale (20 %).

## FRANCHIR LE PAS D'UNE FISCALITE DE L'EPARGNE UNIQUE

### CITOYENS

**Touristes** - Les voyageurs ont les mêmes droits que les résidents dans la CE. C'est le jugement porté par la Cour européenne de justice, début février, à propos d'une affaire opposant un touriste irlandais à l'Etat français. Agressé dans le métro parisien, M. Ian Cowan réclamait 36.154 FF d'indemnités, prévues par le Code pénal français. Il avait essuyé un refus des autorités françaises arguant du fait que M. Cowan n'était ni résident dans le pays, ni ressortissant d'un pays ayant passé un accord de réciprocité avec la France. La Cour de Luxembourg a jugé qu'il y avait là une discrimination entre citoyens de la CE, incompatible avec le Traité de Rome.

**Troisième âge** - Les députés européens ont également proposé l'adoption d'un "passeport européen" pour les personnes âgées, afin qu'elles puissent bénéficier, partout dans la CE, des réductions tarifaires accordées notamment pour les transports et les spectacles.

**Libre circulation** - Sur proposition du commissaire Bangemann, les Douze ont fixé trois priorités pour l'abolition des contrôles sur les personnes à leurs frontières intérieures : l'harmonisation des procédures en matière de droit d'asile; l'établissement d'une liste commune de pays pour les visas obligatoires et l'harmonisation des procédures et fondements juridiques dans le domaine de l'extradition.

Parmi les débats les plus difficiles de cette année, figurent les propositions émises le 8 février 1989 par la commissaire européenne Christiane Scrivener concernant l'harmonisation fiscale. Si les Etats arrivent à une unanimité pour le moment loin d'être acquise, une directive serait alors adoptée pour généraliser le taux d'imposition de l'épargne à 15 % minimum. Cette proposition s'inscrit dans la perspective toute proche du marché financier unique. La libéralisation complète des mouvements de capitaux est en effet prévue pour le 1er juillet 1990 : c'est dans ce cadre qu'une harmonisation de la fiscalité sur l'épargne est apparue nécessaire pour éviter une évasion des capitaux vers les "paradis fiscaux".

#### Quoi ?

La retenue mobilière de 15 % minimum concerne les intérêts du capital, qu'il s'agisse d'obligations, de bons du trésor ou de dépôts bancaires. Par "intérêt", la directive entend tous les revenus, y compris les primes et les options liées aux obligations d'Etat et aux bons du Trésor. Dans le cas des obligations sans intérêt ("zero bonds") ou à taux réduit, l'intérêt est aussi entendu comme la différence entre le prix d'émission et le prix de revente du titre.

Toutefois, 4 types de revenus financiers échappent à l'harmonisation du précompte mobilier :

- l'épargne populaire n'est pas grevée, dans le but de préserver les plans d'incitation à l'épargne;
- l'euromarché reste libre de toute taxation à la source afin d'épargner les rentrées des euro-obligations;
- les intérêts sur les transactions industrielles et commerciales entre entreprises;
- les intérêts perçus par les résidents de pays tiers.

#### Qui ?

La retenue sera opérée sur les "résidents" de la Communauté, c'est-à-dire tous ceux qui sont assujettis à l'impôt dans les Etats membres, sans oublier l'ensemble des autorités locales de chaque gouvernement. S'ils le désirent, les Etats membres pourront néanmoins accorder des exemptions dans les situations suivantes :

- les résidents européens qui perçoivent des intérêts et déclarent d'office leur nom et adresse aux receveurs d'impôts, ne doivent pas payer le précompte à la source;
- si le résident européen est déjà exempté de toute imposition sur ses revenus et autres bénéfices;
- si les intérêts perçus ne rentrent dans aucune forme d'imposition sur le revenu et sur les bénéfices;
- si le débiteur d'intérêts est une personne privée.

#### Comment ?

Dans la pratique, cette taxe sera perçue par l'organisme débiteur. Le plus souvent, ce seront donc les banques elles-mêmes qui prélèveront directement le précompte auprès de leurs clients.

Bien entendu, ce précompte de 15 % à la source reste un minimum. Les Etats membres peuvent appliquer un taux supérieur, si tel est leur désir. Ce précompte minimum n'empêche pas non plus les Etats membres de percevoir encore d'autres sommes au vu de la déclaration fiscale rentrée auprès des contrôleurs.

#### Respect des coutumes et pratiques

Quelqu'un qui a payé dans un pays membre une retenue de 15 % sur ses intérêts, alors que dans son propre pays il est exempté de toute imposition, pourra obtenir chez lui le remboursement. L'article 8 de la directive prévoit dans ce cas que l'Etat membre se fait rembourser par celui des Douze qui a récolté le fruit de la taxation. Dans toutes les autres situations, l'argent récolté par un Etat reste sa propriété. Cette disposition correspond aux pratiques actuelles en la matière.

L'harmonisation fiscale n'empêche pas non plus les Etats de conclure des accords bilatéraux ou de conserver ceux qui existent

déjà, dans la mesure où de tels accords assurent une collecte plus facile des impôts.

#### Des avis partagés

A l'heure actuelle, la fiscalité sur l'épargne varie d'un pays à l'autre. Neuf des Etats membres appliquent déjà une imposition à la source sur les différentes formes de revenus du capital, mais rarement vis-à-vis des ressortissants d'un autre Etat membre.

En Belgique, la pratique est de prélever à la source un précompte de 25 %, contre 10 % en Allemagne et 0 % au Grand-Duché du Luxembourg. Au Danemark et aux Pays-Bas, les banques se contentent de déclarer automatiquement les revenus qu'elles octroient à leurs nationaux. La France retient une partie des intérêts à la source, tout en déclarant ceux-ci de façon automatique.

L'abolition pure et simple du contrôle des changes et des sorties de capitaux, sans harmoniser le système de taxation, risquerait d'entraîner des fraudes fiscales. L'Angleterre en est parfaitement consciente mais considère que cela fait partie des conséquences normales qui suivent une libéralisation des capitaux. Le Luxembourg se montre aussi opposé à des changements éventuels qui mettraient fin à ce que l'on appelle sa situation de "paradis fiscal". Les autres Etats membres ne marquent pas d'opposition tranchée.

Toutefois, les Pays-Bas souhaitent que les revenus financiers soient intégrés dans l'ensemble des revenus du ménage pour la taxation et que l'abolition du secret bancaire soit incluse dans la directive de la Commission. La diminution du précompte en Belgique entraînera un manque à gagner mais il serait compensé en partie par le retour des capitaux placés à l'étranger. Le gouvernement belge demande cependant une limitation des euro-obligations exemptées car il craint de trouver moins facilement des amateurs pour ses emprunts d'Etat. Cette position est relayée par quatre autres Etats membres (la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal).



Des garanties pour les salariés des multinationales européennes

## UN MARCHE UNIQUE, TROIS GARANTIES SOCIALES

Syndicats et patronats européens sont parvenus, le 23 février 1989, à un accord sur la configuration sociale du grand marché de 1992. C'est dans le cadre du Comité économique et social (CES) que cet arrangement est intervenu à la quasi-unanimité des voix : seuls le patronat britannique et la CGT française ont voté contre.

### Pas de Charte sociale...

Le CES avait été chargé par la Commission de proposer une „Charte sociale” pour garantir les droits fondamentaux des travailleurs de la CE. Une „Charte” qui devait rassurer les syndicats, inquiets des conséquences d'une concurrence plus forte en 1992 et donc d'un risque de détricotage des droits acquis par les salariés, particulier dans le Nord de l'Europe. En fait, il n'y aura pas de Charte : les représentants des employeurs se sont opposés à tout texte contraignant. L'avis du CES

se contente donc de recommander „l'inscription dans les ordres juridiques des Etats membres” des droits sociaux déjà garantis par des conventions internationales, telles que celle de l'Organisation internationale du Travail, de l'ONU, de l'OCDE et la Charte sociale du Conseil de l'Europe. Tous les Etats membres n'ont pas encore ratifié ces textes. Toutefois si la CE en tant que telle, les avait ratifiés elle-même, la Commission européenne et la Cour de Justice de Luxembourg auraient eu un droit de regard sur leur application concrète. Sur ce point, les représentants des travailleurs n'ont pas eu gain de cause.

### ...mais des directives

En contrepartie, le patronat a accepté l'idée de directives européennes dans trois domaines :

- le licenciement et l'utilisation abusive du travail atypique transfrontaliers : il s'agit notamment d'empêcher que ne se reproduise le cas de l'usine Michelin en Belgique, fermée du jour au lendemain sans que ses employés n'aient été informés et consultés au préalable. Autre souci : éviter qu'on puisse faire travailler en Allemagne, par exemple, un Espagnol engagé sur base d'un contrat de travail de son pays... aux conditions nettement moins favorables.
- le droit à l'information et à la consultation en cas de restructuration ou de fusion d'entreprises.

- l'application des lois sociales et des conventions collectives en vigueur lors de la passation des marchés publics : les syndicats du Nord de l'Europe craignent en effet la concurrence d'entreprises localisées dans le Sud où le coût du travail est nettement moins élevé. L'Europe des travailleurs fera ainsi ses premiers pas... si les ministres acceptent de suivre l'avis des partenaires sociaux !

### Conférences

Les prochaines conférences de l'Observatoire social européen auront pour thèmes :

- „Stratégies des syndicats et des partis de la gauche face à 1992 : le cas de l'Italie et de l'Allemagne fédérale” par le Prof. M. Telo (ULB), le 26 avril.
  - „La normalisation européenne et les enjeux pour les travailleurs” par M. Sapir de la Confédération européenne des syndicats, le 24 mai.
  - „L'évolution politique et sociale de l'Europe centrale. Quels enjeux pour les Européens de l'Ouest ?” par le Prof. Bardos (UCL-FOPES), le 21 juin.
- Toutes ces conférences ont lieu de 18 à 20 h. au 29, rue Blanche à 1050 Bruxelles, tél. 538 47 73 (prix : 100 FB).

## RECHERCHE

**Transfert de technologies** - Un appel d'offres pour le programme SPRINT (Strategic Programme for Innovation and Technology Transfert) devrait être lancé en mars 89. Il inclura un nouveau programme d'échanges professionnels entre les organismes actifs dans le domaine des transferts de technologie. Contact : TII, 3 rue des Capucins, L - 1313 Luxembourg.

**Race - : 40 nouveaux projets** - Des applications dans les domaines bancaire, financier, de l'édition et des médias, des transports et de la distribution, de la santé et de la culture (création d'un „réseau européen des musées”) ... c'est le vaste champ couvert par les 40 projets qui viennent d'être sélectionnés sur 80 propositions dans le cadre du programme RACE (Research and Development on Advanced Communications for Europe). Au total, 88 projets ont été lancés depuis d'adoption du programme fin 1987 et 90% de la dotation (1,1 milliard d'Ecu, dont 50% financés par la CE) ont ainsi été engagés.

**Charbon** - La Commission a sélectionné, fin février, 60 projets de recherche visant à améliorer la production minière, qui bénéficieront d'une aide totale de 27 millions d'écus en 1989.

**Industrie** - Au cours des journées BRITE-EURAM qui ont eu lieu à la fin janvier à Bruxelles, le commissaire Pandolfi a suggéré de donner plus d'importance à l'aide que la CE apporte dans la phase pré-compétitive des projets.

épinglés en présentant le programme annuel de son équipe devant le Parlement européen le 16 février.

En effet, après les succès indéniables de 1988 dans la marche vers „1992”, les Douze entrent dans des zones plus turbulentes et se penchent sur des domaines particulièrement délicats. Tel est notamment le cas pour la fiscalité, où les „lois européennes” doivent être adoptées à l’unanimité des pays membres. Les menaces de veto viennent de Londres, mais aussi de Luxembourg, capitale qui n’a jamais recouru à cette pratique jusqu’à présent. Pour la Commission européenne, le grand marché reste la priorité absolue et Jacques Delors souhaite „clarifier les enjeux” avec les gouvernements nationaux.

Quant aux élections européennes de juin prochain, elles doivent, selon M. Delors, „favoriser une prise de conscience collective.” Il faut espérer à cet égard que les enjeux de „1992” ne seront pas détournés à des fins de politique partisane et nationale. Pour sa part, la Commission européenne donne la première place, dans son programme 1989, à la suppression des contrôles aux frontières entre les Douze, ressentie comme prioritaire par les 322 millions de citoyens de la Communauté.

Cette année, la Commission européenne doit présenter les dernières propositions du „programme 1992”, soit à peu près 10% des „300 mesures” prévues par le Livre Blanc approuvé par les Douze en 1985. Elle doit également faire adopter par les Douze le maximum de „lois européennes”, afin que l’ensemble du programme soit achevé à la fin de l’année prochaine; les deux ans qui restent permettront aux autorités nationales de transposer les directives communautaires dans leur propre législation.

Mais la préparation du grand marché ne s’arrête pas là. Le Président Delors rappelle que sa réalisation „est indissociable des autres objectifs de l’Acte Unique”, la réforme des traités constitutifs européens en vigueur depuis un an et demi. 1989 pour la Commission, c’est donc préparer et faire approuver des règles du jeu pour le marché unique, depuis la protection des consommateurs jusqu’aux concentrations d’entreprises; cela implique également de faire avancer la coopération technologique entre firmes

•  
OBJEKTIF 92  
•  
PERSPEKTIVE 1992  
•  
TARGET 92  
•  
OBJETIVO 92  
•  
OBIETTIVO '92  
•  
DOELSTELLING '92  
•  
OBJECTIVO 92  
•  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
•  
PERSPEKTIV 1992  
•

européennes et la coordination des politiques économiques entre les Douze; cela exige en outre de favoriser un développement régional conçu à l’échelle communautaire.

Et ce n’est pas tout ! En 1989, la Commission doit encore préciser les règles à prévoir pour les échanges avec les partenaires extérieurs de l’Europe des Douze : certains d’entre eux s’inquiètent et d’autres s’impatiente devant le „projet 1992”.

Résumant dans une de ces formules lapidaires dont il a le secret le programme de la Commission à réaliser en 1989, le Président Delors a déclaré : „notre priorité – je dirais même notre obsession – demeure de réussir l’objectif 1992”.

JAQUES DELORS :  
„NOTRE  
OBSESSION  
DEMEURE  
DE REUSSIR  
L'OBJECTIF  
1992”

LE PROGRAMME  
DE LA COMMISSION  
EUROPEENNE  
POUR 1989

**L**e durcissement des positions des Douze sur plusieurs dossiers „1992” en début d’année et la préparation des élections européennes de juin : ces deux éléments, le président de la Commission européenne Jacques Delors les a

## P.M.E. PROGRAMME 1989

**P**our donner une nouvelle dimension à sa politique à l'égard des petites et moyennes entreprises la Commission vient de proposer aux Douze un **plan de quatre ans** (1990-1993). Principaux objectifs : supprimer les contraintes excessives qui empêchent la création et le développement des PME ; développer l'information et encourager la coopération entre entreprises. La Commission demande pour cela un budget global de 135 millions d'écus.

Sur le terrain, la Commission considère qu'il est primordial de renforcer la couverture géographique du projet **EURO-INFO-CENTRE** dont les acquis sont encourageants. Le réseau de 39 Euroguichets actuellement en fonction dans les Etats membres, devra être étendu à partir du mois de mai prochain, afin d'intéresser progressivement toutes les régions de la Communauté.

Parallèlement, les années 1989 et 1990 vont représenter la période de la phase expérimentale du réseau **BC-NET** (Business Cooperation Network) de coopération interrégionale et transnationale entre entreprises. La Commission s'attachera à ce que cette infrastructure de services pour le rapprochement des PME puisse atteindre ses pleines potentialités. Des initiatives seront prises aussi en matière de **sous-traitance** dans trois domaines essentiels : identifier les moyens d'améliorer les communications entre entreprises intéressées à ce type de travail conjoint, moderniser les techniques et favoriser les échanges et le flux transfrontalier.

La Commission constate également que l'échéance de 1992 doit être particulièrement préparée par les petites et moyennes entreprises. Elles doivent être mises en mesure d'anticiper une stratégie afin de se placer convenablement par rapport au surcroît de concurrence mais aussi d'ouvertures que le grand marché entraînera. Un **plan d'action expérimental** sera mis en œuvre pour la **formation** des dirigeants de PME au management stratégique.

En ce qui concerne les **marchés publics**, il est vital que les PME puissent voir leur accès garanti à ces marchés, compte tenu de leur

rôle majeur dans l'activité économique sur le plan local.

La Commission établira des lignes directrices à l'intention des Etats membres. Enfin, la Commission entamera une réflexion sur les différentes composantes de **l'économie sociale** – associations, mutuelles, coopératives – en examinant les incidences et les possibilités qu'engendre pour elles la réalisation de l'espace sans frontières.

## DECISIONS

### NOUVEAU TRIBUNAL EUROPEEN EN SEPTEMBRE

**U**n budget supplémentaire de 3,5 millions d'écus adopté par la Commission européenne le 9 février 1989 permettra au nouveau tribunal de première instance de la Communauté des Douze (TPI) de commencer à travailler en septembre prochain. Le TPI européen, créé l'an dernier par le Conseil des ministres des Douze (voir Objectif 92 n° 6/88), traitera environ 25% des litiges communautaires, notamment les affaires de concurrence, laissant les autres cas à la Cour de justice de la Communauté; cela devrait rendre la justice européenne plus performante, au moment où la réalisation progressive du grand marché entraîne une augmentation du nombre de „lois” européennes, et donc de celui des litiges.

### MODE DE CALCUL EUROPEEN POUR LE PNB

**L**es Douze calculeront désormais la production totale de richesses – le produit national brut (PNB) – en respectant des définitions et des règles comptables communes et en rassemblant les données nécessaires selon des règles harmonisées.

Les ministres de l'économie et des finances des Douze ont adopté, le 13 février 1989, une directive en ce sens qui permet aux Européens de disposer de données économiques com-

parables d'un pays à l'autre. Ce système fournira des éléments d'analyse fiables pour la coordination des politiques économiques des Douze considérée comme indispensable dans le cadre du grand marché. Dans l'immédiat, la nouvelle formule facilitera la prise en compte du PNB dans l'établissement des recettes du budget européen, selon des modalités applicables depuis le 1er février 1989.

## INITIATIVES

### RETENUE A LA SOURCE SUR LES PLACEMENTS

**P**our éviter que la libération des mouvements de capitaux programmée par les Douze pour le 1er juillet 1990 (1992 en Espagne, en Irlande, en Grèce et au Portugal), ne favorise la fuite de l'argent et la fraude fiscale vers les pays membres imposant le moins lourdement les revenus de l'épargne, la Commission européenne propose deux réglementations : l'une prévoit une retenue à la source minimum de 15% sur les intérêts des dépôts bancaires et des obligations; l'autre doit permettre aux inspecteurs du fisc d'un pays membre d'obtenir en cas de présomption de fraude, des informations de leurs collègues européens. Ces projets ne visent ni les dividendes d'actions ni les petits comptes d'épargne, ni les personnes résidant en-dehors de la Communauté; ils laissent intacts les systèmes de déclaration obligatoire par les banques en vigueur en France, au Danemark, en Espagne et aux Pays-Bas.

Pour être adoptées, ces propositions doivent recueillir un „oui” unanime des Douze; „pas simple, mais pas impossible”, selon Christiane Scrivener, commissaire européen à la fiscalité. Londres et Luxembourg s'opposent au système proposé.

## DES TGV POUR LE GRAND MARCHÉ

**P**aris-Cologne et Paris-Londres en moins de trois heures; Bruxelles-Londres en 2h35 et Bruxelles-Amsterdam en 1h30: ce seront des temps de parcours normaux en 1995, première étape d'un projet de réseau TGV (trains à grande vitesse) présenté fin janvier 1989 par la Communauté des chemins de fer européens - l'association des compagnies ferroviaires des Douze, de la Suisse et de l'Autriche. La deuxième étape, prévue pour l'an 2005, relierait le Nord de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Enfin, le réseau des années 2015-2020 permettrait dans une troisième étape de faire Hambourg-Copenhague en trois heures, Paris-Madrid en 7h45 et Munich-Milan en moins de quatre heures. Les directeurs des chemins de fer européens soulignent que le grand marché stimulera les déplacements entre les grandes villes de la Communauté, alors que les autoroutes et les voies aériennes deviennent de plus en plus engorgées. Ils font valoir qu'un réseau européen de TGV combinerait rapidité, sécurité et économie. Sa réalisation exige des investissements de 90 milliards d'écus, soit 10 écus par Européen et par an; 15 milliards ont déjà été engagés. Le principal problème réside dans le financement des „maillons manquants”, comme la traversée des Alpes entre la France et l'Allemagne d'une part et l'Italie de l'autre, ou le passage de bras de mer entre l'Allemagne et Copenhague.

## PROTECTION EUROPÉENNE POUR LES PLANTES

**A**fin d'assurer la libre circulation dans l'Europe des Douze des produits chimiques ou biologiques destinés à protéger les plantes, la Commission européenne a proposé mi-février au Conseil des ministres de la Communauté un système de reconnaissance CE fondé sur une liste communautaire de substances inoffensives. Les autorités nationales accorderaient cette reconnaissance et devraient accepter les produits reconnus par les autres pays mem-

bres dans un délai de deux ans maximum.

Toutefois, pour tenir compte de caractéristiques régionales particulières, les autorités nationales pourraient interdire l'emploi d'un produit ayant obtenu l'agrément CE.

## VERS UNE POLICE ANTI-FRAUDES ?

**L**a suppression des contrôles aux frontières internes de l'Europe des Douze ne doit pas faciliter les fraudes „européennes”, celles qui consistent, par exemple, à faire de fausses déclarations pour obtenir des subventions du budget communautaire. Pour parer à ce danger, il faudrait établir une coopération sans faille entre les Douze et la Commission européenne: tel est l'avis quasi-unanime des responsables réunis fin janvier 1989 à Bruxelles par la commission compétente du Parlement européen pour une audition publique sur le thème des fraudes dans l'Europe de 1992. Pour sa part, le Président Delors donne deux ans aux autorités nationales pour collaborer efficacement avec l'unité de coordination de la lutte anti-fraudes (UCLAF) mise en place par la Commission européenne en septembre 1988; il envisage de proposer, si rien ne change, la création d'une sorte de police européenne anti-fraudes.

## UN CONSEIL EUROPÉEN DES ARCHITECTES

**L**e 3 février 1989 à Bruxelles, les responsables des ordres ou organisations professionnelles d'architectes de sept pays de l'Europe des Douze (Belgique, Allemagne, France, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) ont décidé de créer un conseil européen des architectes chargé de faire valoir les intérêts de la profession auprès des institutions de la Communauté. Ce Conseil, auquel devraient se joindre les responsables des cinq pays manquants, sera présidé à tour de rôle par des personnalités de même nationalité que la présidence du Conseil des ministres des Douze;

il s'ajoute au forum de réflexion que constitue l'actuel comité de liaison des architectes européens. Ces derniers, attachés à leur indépendance et à l'aspect culturel de leur métier, craignent de devenir des „sous-traitants des entreprises de construction” lors de la libéralisation des marchés publics.

## EN BREF

- La Conférence européenne des syndicats (CES) a créé début février un **bureau technique syndical européen pour la santé et la sécurité** chargé de préciser et de défendre les positions syndicales lors de l'élaboration de normes européennes applicables aux lieux de travail en vue de 1992.

- Les **syndicats de douaniers** du Comité syndical européen des services publics ont demandé le 31 janvier 1989 aux gouvernements des pays de la Communauté d'entamer avec eux des négociations pour éviter que les éventuels transferts ou retraites anticipées prévus dans la perspective du grand marché n'entraînent pour les douaniers des pertes de revenus.

- Depuis janvier 1989, huit quotidiens de sept pays européens - Corriere della Sera (Italie), The Independent (Royaume-Uni), le Monde (France), NRC Handelsblad (Pays-Bas), El Pais (Espagne), le Soir et de Standaard (Belgique) et Süddeutsche Zeitung (Allemagne) - présentent une **rubrique commune d'offres d'emplois** dénommée „carrières européennes”.

- Le Parlement italien a approuvé mi-février une loi visant à **accélérer l'incorporation des règles communautaires** dans la législation nationale.

- Sous le titre „le marché unique européen - ses règles, son fonctionnement”, vient de paraître un **guide du projet 1992** écrit par Alfonso Matteredo, professeur de droit européen et responsable, à la Commission européenne, de l'élimination et de la prévention des obstacles à la libre circulation des marchandises. Version française: éditions Jupiter.



● L'école des journalistes d'**Aarhus (Danemark)** organise, entre la fin mars et la mi-avril, quatre cours sur „1992” pour des journalistes non-spécialistes de l'intégration européenne.

Street Journal donnait justement des conseils aux entreprises d'outre-Atlantique sur la manière d'„obtenir ce qu'il faut pour 1992”, c'est-à-dire de convaincre les fonctionnaires européens de la justesse de leur point de vue. De leur côté, les PME de l'Est et du Nord des Etats-Unis spécialisées dans les nouvelles technologies s'intéressent de près au grand marché : la majorité des 1200 firmes sondées par la Bank of Boston entendent modifier leur stratégie en fonction de „1992”, ce qui implique pour la plupart d'investir en Europe dans les deux ans qui viennent.

● L'Office suisse de l'exportation (OSEC) a annoncé, lors de sa conférence de presse annuelle le 8 février à Lausanne que son service d'information sur la Communauté européenne, lancé au printemps 1988, „souffre déjà d'engorgement”.

● Dans une étude publiée le 1er février 1989, le Centre d'études économiques et politiques de Stockholm estime que **la Suède devrait demander maintenant à adhérer** à la Communauté; l'étude souligne l'inquiétude de l'industrie face à „1992”.

● **L'Australie, inquiète de la création du marché unique** européen, entend bien renforcer ses liens commerciaux avec l'Europe: c'est ce qu'a déclaré John Button, ministre australien de l'industrie et du commerce lors d'un séminaire australo-allemand à Munich le 15 février 1989.

## VU DE L'EXTERIEUR

### ISRAEL ET LE DEFI DE „1992”

**P**our relever le défi du grand marché européen, le ministre israélien des finances Shimon Peres a présenté un plan de relance économique visant notamment à ramener le taux d'inflation à des dimensions „européennes” – moins de 10%, au lieu de 17% actuellement. Il s'agit d'un plan d'austérité qui prévoit des économies budgétaires, des privatisations et la libéralisation du marché des capitaux.

Depuis le 1er janvier 1989 – ce n'est pas une coïncidence – les échanges de produits industriels entre la Communauté européenne et Israël ne sont plus soumis ni à des droits de douane ni à des restrictions quantitatives.

### EXIGENCES ET ESPOIRS AMERICAINS

**L**es Etats-Unis, „meilleur client” de la Communauté, chercheront à obtenir „un siège à la table” où se décident les règles du grand marché de 1992 : voilà ce qu'a déclaré le nouveau secrétaire américain au commerce Robert Mosbacher le 14 février 1989 à Washington. Face à ce nouveau type d'exigence, le chef de la représentation de la Commission européenne à Washington sir Roy Denman a souligné qu'„aucun Etat souverain ne peut donner un droit de regard institutionnel à une autre puissance dans l'élaboration de sa propre législation”, ajoutant que tout Américain peut faire valoir son point de vue de façon informelle auprès des autorités européennes. Deux semaines plus tôt, le 31 janvier, le quotidien américain Wall



## PUBLICATIONS

• **Elise News** - Nouveau mensuel d'ELISE, réseau européen d'information sur les initiatives locales d'emploi. 10 numéros par an (anglais ou français). Abonnement : 75 Ecus/3.225 FB. Elise, 34 rue Breydel, B - 1040 Bruxelles. Tél. 230.52.34.

• **L'avenir de l'industrie audiovisuelle européenne** - André Lange et Jean-Luc Renaud. Une publication de l'Institut européen de la communication à Manchester. Peut être obtenue en versant 1.500 FB au compte suivant : 000-0059787-35. Patrimoine de l'Université de Liège. Compte LENTIC 1520/P01. Mention AVENIR.

• **Guide de l'étudiant** - Cinquième édition de ce guide destiné aux étudiants et professeurs qui veulent s'informer sur l'enseignement supérieur dans les autres pays de la CE. Vendu en librairie.

• **Europa 1984-1994**. De rol van het Parlement. Par le député européen Bert Croux, vice-président du PPE (150 pages). Peut être obtenu sur demande, au secrétariat de B. Croux, bureau Remard 104, Parlement européen, 97 rue Belliard, 1040 Bruxelles.

• **Espace financier européen et coopération monétaire**, sous la direction de Paul Van den Bempt et Marc Quintyn. Préface de Michel Albert, publié par le Groupe d'Etudes politiques européennes, avec le concours du Crédit communal de Belgique. Editions Economica, Paris, 214 pages, 125 FF.

• **Vlaanderen in Europa 1992**. Une publication de l'Association flamande des Chambres de commerce et d'industrie, en collaboration avec Danbel. Interventions de chefs d'entreprise et d'hommes politiques flamands sur les aspects concrets du grand marché en Flandre (160 pages). Prix : 1.385 FB. A commander auprès de Danbel, Postbus 4, Raymond Lauwersstraat 11, 1990 Hoeilaart. Tél. 02/657.22.22.

LE CERVEAU  
DU FUTUR

**BRAIN** (Basic Research in Adaptive Intelligence and Neurocomputing) : cette partie du programme SCIENCE de la Commission porte bien son nom. Elle promeut, en Europe et dans les pays de l'AELE (Scandinavie, Suisse et Autriche), les recherches fondamentales concernant „l'intelligence adaptative” et le „neurocalcul”. Autrement dit, ce domaine analyse le fonctionnement du cerveau humain, siège de l'intelligence, constitué de milliards de neurones. Des applications industrielles sont ensuite proposées grâce à la mise au point d'ordinateurs imitant les facultés mentales de l'homme. La Commission a pris conscience que cette nouvelle race d'ordinateurs peut révolutionner l'avenir de l'intelligence artificielle ... et de l'Europe ! Le programme SCIENCE (Stimulation des Coopérations Internationales et des Echanges Nécessaires pour les Chercheurs Européens) de 1988 à 1992, a dégagé 167 millions d'écus pour des recherches dans différentes branches des sciences naturelles et exactes, dont 2,4 millions d'écus pour BRAIN.

**Des machines savantes**

Le désir de la Commission d'être active dans le secteur de pointe de l'ordinateur neuronal s'est manifesté en 1983 lorsque les premiers contacts ont été pris avec des chercheurs européens comme Gérard Toulouse de l'Ecole Supérieure de Paris et C. von der Malsburg du Max Planck Institut de Göttingen en Allemagne. L'initiative BRAIN s'est développée dans le cadre de l'action „STIMULATION (1985 à 1988, poursuivie aujourd'hui par le programme SCIENCE) et à partir de 1987, dix projets ont été financés. La coopération entre spécialistes de différentes disciplines s'est élargie. Les chercheurs parmi les plus éminents des pays de la CE et des autres pays partenaires des projets en cours, en tout une petite centaine de personnes, se

sont rassemblés les 15 et 16 septembre 1988 à l'Université d'Oxford.

**Une révolution informatique**

„L'intérêt de ce colloque a montré que malgré un budget réduit (entre 100.000 et 200.000 écus par projet), des résultats peuvent être atteints au niveau européen grâce au partage des expériences” souligne un des responsables de BRAIN à la Commission. Lever le voile des méandres de l'intelligence est un défi d'importance qui pousse les chercheurs du monde entier à étudier des machines qui seraient enfin capables de prendre la parole, de lire des manuscrits, de voir ce qui se passe dans leur environnement et de traiter un ensemble d'informations de façon simultanée. La vie économique, industrielle et militaire en serait transformée. Un radar pourrait, par exemple, reconnaître un avion de chasse d'un avion civil, là où la macro, mini ou micro-informatique piétinent.

**De l'ordre du possible**

L'ordinateur du futur franchira le pas entre l'intelligence logique et l'intelligence adaptative. La génération actuelle d'ordinateurs peut lire un texte en reconnaissant des signes pré-enregistrés. La prochaine génération pourra - comme l'ordinateur „Net-Talk” réalisé par un des partenaires de BRAIN, Terry Sejnowski de la John Hopkins University - apprendre à lire progressivement par comparaisons et déductions. En huit jours, le „Net-Talk” a appris à lire à haute voix un dictionnaire anglais de 20.000 mots à partir d'un capteur électronique. Depuis, on peut lui présenter n'importe quel texte. Ce rêve ne date pas d'hier. Dans les années 40 et 60 déjà, l'idée prenait forme dans l'esprit de certains scientifiques. Pourtant, même si les travaux ont repris avec vigueur ces dernières années, les recherches sur le cerveau n'en sont toujours qu'à leurs débuts.

**Avis aux candidats**

La sélection des projets du Plan SCIENCE s'opère sur base de leur qualité scientifique, de leur caractère novateur, multidis-

ciplinaire et transnational. Les travaux scientifiques financés ne peuvent pas recouper d'autres programmes sectoriels de la Communauté comme BRITE ou ESPRIT. Cela ne risque pas d'être le cas avec BRAIN vu sa spécificité, à la croisée des sciences humaines et exactes, à mi-chemin entre la biologie, l'informatique, la psychologie et les mathématiques. C'est le CODEST (Comité de développement européen de la Science et de la Technologie) qui décide de la sélection des projets, sur base des évaluations d'experts consultés. Les membres du CODEST sont eux-mêmes des scientifiques de renom, chargés d'orienter la Commission européenne sur les nouvelles tendances dans le monde scientifique. Les demandes pour BRAIN peuvent provenir tout au long de l'année tant du secteur public que privé, des milieux universitaires que de l'industrie. A qualité égale, le Comité tente de maintenir un même degré de développement entre les pays européens.

**Face à la concurrence**

„L'Europe ne doit pas rester à la traîne” dit M. Gérard Toulouse chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique à Paris. Aux Etats-Unis, les agences fédérales, les universités, les grandes et petites entreprises lancent leurs programmes de „neurocomputing”. Des machines capables de lire sans difficulté des chèques écrits à la main seront notamment commercialisées cette année sur le continent américain. Le Japon parle de sixième génération d'ordinateurs. BRAIN participe donc à la mise sur pied d'une Europe des chercheurs. Grâce à ceux-ci, trois des cinq sens, la vision, l'ouïe et la parole, seront peut-être un jour parfaitement imités. Et les Douze apporteront ainsi leur pierre à l'édifice en évolution rapide de la neuro-informatique et de ses applications commerciales dérivées.

„Guide à l'usage des Candidats” disponible sur demande à l'adresse suivante :  
Direction XII - H - 1,  
BRAIN, Plan Science  
Commission des Communautés européennes  
200, rue de la Loi  
B-1049 Bruxelles

# AU JOUR LE JOUR

■ 13 février

**Fiscalité** - Les Douze font un premier tour de table sur l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne. Londres et Luxembourg menacent de bloquer le projet en utilisant leur droit de veto. De son côté, la Belgique veut affiner la définition des euro-obligations qui échapperont à l'harmonisation tandis que les Pays-Bas s'opposent au secret bancaire.

■ 14 février

**Coopération politique** - Réunis à Madrid, les ministres des Affaires étrangères font le point sur la mission de la troïka (ministres grec, espagnol et français) en Egypte, Jordanie et Syrie. Ils se disent prêts à engager des contacts „exploratoires” avec les Etats-Unis et l'URSS pour préparer une conférence internationale sur le Proche-Orient. Les Douze s'engagent aussi à mieux coordonner leurs relations avec les pays de l'Est.

■ 16 février

**Parlement européen** - A une majorité de 141 voix contre 52, les députés approuvent le rapport de Fernand Herman sur la stratégie du Parlement en vue de la création de l'Union européenne. Ils demandent aux

chefs d'Etat et de gouvernement de confier à l'Assemblée issue des élections de juin 89, la préparation d'un nouveau projet institutionnel.

■ 18 février

**CE/ACP** - Réunis à Brazzaville, les ministres de la CE et des 66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique concluent un accord de principe sur le soutien que pourront apporter les Douze à l'assainissement des économies des pays membres de la Convention de Lomé. En revanche, les Douze rejettent la demande des ACP de créer des accords spéciaux pour garantir le prix à l'exportation de certains produits de base dans le cadre de la nouvelle Convention, qui doit entrer en vigueur en mars 1990.

**CE/Etats-Unis** - Les commissaires Frans Andriessen et Ray Mac Sharry, en visite à Washington, obtiennent la création d'un groupe de travail à haut

niveau pour trouver, avant mai 1989, un compromis dans la „guerre des hormones”.

■ 20 février

**Coopération politique** - Les ministres des Affaires étrangères décident de rappeler en consultation leurs ambassadeurs ou chargés d'affaires en Iran et de suspendre les visites à haut niveau pour protester contre la „condamnation à mort” de l'auteur des „Versets sataniques”, Salman Rushdie, par l'ayatollah Khomeiny. En réponse, l'Iran décide de rappeler tous ses ambassadeurs dans la CE.

**CE/URSS** - Le premier ambassadeur nommé par Moscou auprès de la CE, M. Wladimir Schemaitenkow, présente ses lettres de créance au Président du Conseil des ministres des Douze.

■ 22 février

**Europe sociale** - Le Comité économique et social (CES) rend son avis sur „les droits sociaux fondamentaux” des travailleurs dans l'Europe de 1992. Il recommande que les Etats membres ratifient les dispositions sociales des conventions internationales existantes et qu'une législation communau-

taire soit adoptée dans trois domaines : le licenciement et les abus du travail atypique transfrontaliers ; le droit à l'information et à la consultation en cas de restructuration ou de fusion d'entreprises et l'application des lois sociales en vigueur lors de la passation des marchés publics.

**Europe des citoyens** - Au cours d'une réunion à Madrid avec des délégués des Douze, le commissaire Martin Bangemann propose trois priorités pour 1989 dans le dossier de la suppression des contrôles personnels aux frontières internes de la CE : une définition européenne de l'extradition, des procédures communes pour le droit d'asile et une liste commune de pays pour lesquels des visas d'entrée seront obligatoires.

■ 27 février

**Télévision** - Au lieu du quota de diffusion de 60% d'œuvres européennes proposé par la Commission pour la directive „TV sans frontières”, les Douze se limitent à recommander une „proportion majoritaire”. Mais des mesures seront prises pour encourager la production audiovisuelle, notamment dans

les pays „à faible capacité ou à aire linguistique restreinte”.

■ 28 février

**CE/Amérique centrale** - La CE annonce une hausse de son aide (environ 400 millions d'écus en 1989/90) à cette région, au cours de la cinquième conférence ministérielle entre les deux parties. L'appui financier européen sera désormais lié au respect par les 5 pays de l'isthme des mesures de pacification et de démocratisation qu'ils ont adoptées en 1987 à Esquipulas.

■ 1er mars

**La Commission** propose de lancer le programme Thermie (Technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie) pour promouvoir les technologies et l'efficacité énergétiques.

## LE SME - DIX ANNEES DE PROGRES

Après dix années d'existence, le système monétaire européen (SME) a favorisé, avec un succès convaincant, la réduction des taux d'inflation et la stabilité des taux de change, qui sont des facteurs de croissance économique saine. Le SME s'est révélé être un instrument souple dans un environnement monétaire et financier mouvant, tout en étant suffisamment strict pour maintenir une contrainte monétaire efficace et assurer une convergence générale des politiques et des résultats économiques des Etats membres.

### Un triple rôle

Le SME a été créé en 1979 à une triple fin, à savoir : instaurer une zone de stabilité monétaire interne et externe (avec un faible niveau d'inflation et des taux de change stables), améliorer la coordination des

politiques économiques (de manière à accroître la convergence économique et à stimuler la croissance et l'emploi), et développer un pôle de stabilité sur les marchés mondiaux des devises. C'était une démarche plus pragmatique pour faire progresser l'intégration monétaire que le „serpent” des années soixante-dix, qui n'a pas fait long feu parce qu'il était trop rigide. Le rôle du SME dans le développement futur de la Communauté a été confirmé dans l'Acte unique européen adopté en 1985.

### Trois phases

De 1979 à 1983, l'inflation était galopante, avec des écarts profonds entre les taux des pays participant au SME, et les déficits budgétaires atteignaient des proportions souvent énormes. Les réalignements des monnaies du SME, fréquents,

représentaient, à l'origine, une réaction passive aux différentiels d'inflation. Ensuite, ils sont progressivement devenus un instrument de lutte contre l'inflation, à mesure qu'ils se sont accompagnés de mesures d'ajustement interne. L'utilisation privée de l'écu s'est développée en raison de sa stabilité relative, et un marché interbancaire très dynamique de l'écu a vu le jour.

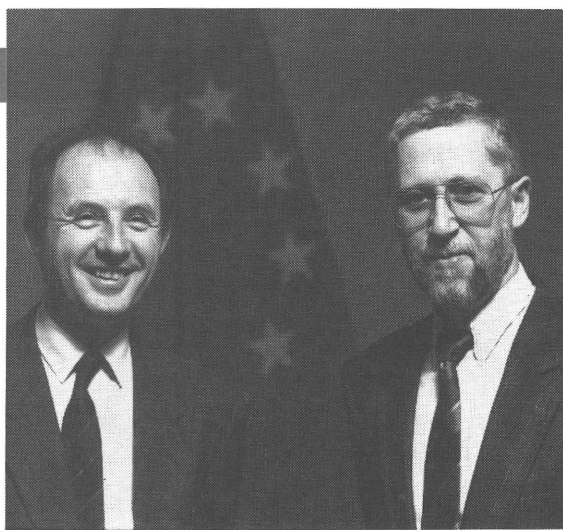
Au cours de la période de 1984 à 1987, le dollar a chuté à partir du niveau record qu'il avait atteint en février 1985. Malgré des remous sur les marchés monétaires internationaux, le SME n'a connu que deux réalignements en avril 1986 et en janvier 1987. Les taux et les différentiels d'inflation se sont réduits, aidés en cela par le fléchissement des cours des produits de base. En mars 1985, les règles du SME ont été légè-

rement modifiées afin d'encourager l'utilisation officielle de l'écu. Cette modification n'a guère porté ses fruits, mais elle traduisait la volonté des Etats membres d'aller de l'avant.

La première modification de la pondération des monnaies composant le panier de l'écu (deutschmark, franc français, franc belgo-luxembourgeois, livre irlandaise, livre sterling, lire italienne, florin néerlandais, couronne danoise) et l'inclusion de la drachme grecque ont eu lieu en septembre 1984. Les marchés privés de l'écu se sont développés rapidement entre mars 1983 et avril 1986, époque de stabilité des taux de change au sein du SME, mais ils ont stagné ensuite à cause de la spéculation accrue sur les devises et de la forte dépréciation de la livre sterling. En revanche, à l'été 1987, tous les Etats membres de la CE (y

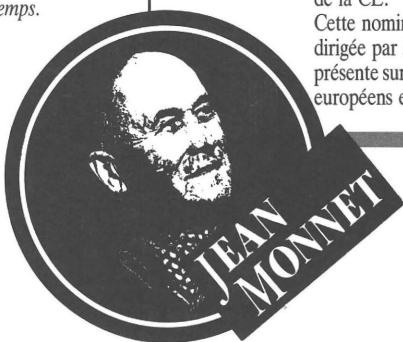
Politiquement divisés, affaiblis, les pays européens n'ont certes pas perdu leur vitalité : leur relèvement, après la dernière guerre en est une nouvelle preuve. Mais chacun d'entre eux, en essayant de gagner un avantage précaire aux dépens des autres, ne réussit finalement qu'à affaiblir sa propre position à l'égard des concurrents extérieurs. Si les pays d'Europe ne pèsent pas plus dans l'économie mondiale, c'est à leurs divisions qu'ils le doivent.

L'Européen vivra concentré sur lui-même et ne pourra plus, ni pour son propre bonheur ni pour la civilisation, apporter la contribution qu'il a toujours fournie dans le passé, et qu'il ne peut apporter à nouveau qu'à condition de vivre au rythme de son temps.



Le Bureau d'Information de la Commission en Belgique se renforce ! Un nouveau directeur adjoint - poste vacant depuis ... novembre 1985 - a pris ses fonctions le 15 février : Georges Ingber (à gauche). Licencié en philosophie et lettres (ULB), cet homme de 47 ans connaît bien la „maison” pour y avoir travaillé 23 ans comme interprète. Naturellement bilingue, il peut s'exprimer dans sept des neuf langues de la CE.

Cette nomination tant attendue permettra à l'équipe dirigée par Jef van den Broeck (à droite) d'être plus présente sur le terrain et de mieux assister les citoyens européens en quête d'information et de conseils.



Jean Monnet (1888-1979)

## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- L'ouverture des marchés publics dans la Communauté (Le Dossier de l'Europe, janvier-février 1989, 1/89).
- Transports aériens et aéronautique : vers l'Europe des airs (Le Dossier de l'Europe, janvier-février 1989, 2/89).
- Les marchés publics dans un espace économique unique (Documentation européenne, 111 p., 1988).
- Informatique et développement (Le Courrier ACP-CE, janvier-février 1989 (bimestriel), n° 113).

## EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles; au CREDOC, rue de la Montagne 34, boîte 11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Le marché intérieur de l'énergie (Energie en Europe, numéro spécial, 63 p.), ECU 12,70 (TVA exclue).

## AGENDA

- 10.4 : Institut Funck (Bruxelles);
- 11.4 : „IPOVO” (Bruxelles);
- 12.4 : „Jozef Cardijninstituut” (Malines);
- 20.4 : Cercle Européen de Namur;
- 21.4 : Institut du Sacré Cœur (Profondeville);
- 24.4 : „Atheneum Karel Buls” (Bruxelles);
- 25.4 : Amicale Chrétienne des Pensionnés de Court-Saint-Etienne;
- 27.4 : Les Heures d'Amitié (Ohain, Rixensart, Waterloo);
- 19.5 : Journée d'étude „Institut d'Etudes Européennes” (Université Libre de Bruxelles).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Secrétariat de rédaction Valérie Hirsch

Credits Photos ISO Press (p. 2, 3, 4, 5, 10) CE (p. 12).

compris l'Allemagne) ont reconnu l'écu comme devise.

### Avantages économiques

L'inflation par les coûts et par les prix a reculé plus fortement et convergé plus rapidement dans les pays participant au SME que dans le reste de la CE et les monnaies du SME sont plus stables que les autres grandes monnaies. Les taux d'intérêt ne varient pas plus qu'ailleurs et ils sont probablement inférieurs en moyenne, en raison des risques de change réduits. La contrainte que le SME fait peser sur la politique budgétaire a eu pour effet de réduire le financement inflationniste des déficits budgétaires.

Les pays participant au mécanisme de changes du SME ont des taux d'inflation inférieurs à ceux des autres Etats membres de la CE, des Etats-Unis ou du Japon, mais aussi des taux de croissance plus faibles. Il est toutefois difficile de soutenir que le SME freine la croissance. Il met en évidence l'interdépendance

des économies de la CE. Sans le SME, la demande intérieure de l'Allemagne aurait peut-être progressé plus rapidement, mais il est loin d'être évident qu'une croissance plus forte aurait été compatible avec ses objectifs en matière d'inflation.

### Marges de fluctuations

Le succès du SME tient dans une large mesure à l'engagement officiel et public de ne pas sortir de marges de fluctuation des monnaies (2,25% en plus et en moins) d'un cours pivot bilatéral avec chacune des autres monnaies du SME, sauf dans le cas de l'Italie, où les marges de fluctuation sont de 6%. Des marges de fluctuation étroites et fixes sont crédibles sur les marchés des devises. Un nouveau rétrécissement des marges est peu probable avant que le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie deviennent des membres à part entière du SME.

La deuxième clé de la réussite du système tient au fait que les réalignements ne peuvent

avoir lieu que d'un commun accord. L'accent est ainsi mis sur l'engagement pris par tous les pays du SME de respecter la nouvelle grille des parités, ce qui exclut les dévaluations sauvages. Le SME ne coordonne pas explicitement les politiques à l'égard des monnaies tierces; cette coordination peut se faire en dehors du cadre communautaire. Il peut en résulter des problèmes, lorsque le dollar des Etats-Unis fluctue, par exemple. En renforçant le rôle d'instrument de réserve de l'écu, on aurait pu plus facilement doter le SME d'une dimension externe.

### Ferme mais souple

Les règles et procédures du SME se sont révélées suffisamment strictes pour éviter que des pressions à court terme détournent les gouvernements de leurs objectifs de stabilité monétaire à moyen terme. Elles ont été suffisamment souples pour permettre l'ajustement à un environnement monétaire changeant. En stabilisant les taux de change, le SME

a favorisé l'intégration économique générale. Les échanges internationaux se sont développés parce que les entreprises n'étaient plus menacées par les risques de change. L'existence du SME a ouvert la voie à l'Acte unique et au marché unique.